

ARRÊTÉ N°2024-09

Vu l'article L. 713-9 du code de l'éducation,

Vu le code de l'éducation article R 719-114 et suivants,

Vu le procès-verbal du conseil d'IUT en date du 29 juin 2023 portant élection de Monsieur George WARDEH en tant que directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT).

LE DIRECTEUR DE L'IUT DE CERGY-PONTOISE, ORDONNATEUR SECONDAIRE DE L'IUT DE CERGY-PONTOISE,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation du directeur de l'IUT est donnée à Emmanuelle JAILLER, Responsable Administratif de l'IUT, pour tous les Centres Financiers pour les bons de commandes et tous les actes matérialisant à eux seuls l'engagement de l'établissement, d'un montant inférieur à 40.000 euros hors taxes.

Article 2

Délégation du directeur de l'IUT est donnée à Emmanuelle JAILLER, Responsable Administratif de l'IUT, pour tous les Centres Financiers et aux responsables cités ci-dessous pour attester le service fait pour les fournitures, les prestations de service ou les travaux au vu des pièces justificatives des dépenses de la commande publique, comme suit :

Centres Financiers		Nom des responsables de Service Fait
C116	IUT	Emmanuelle JAILLER
C1160	MLT	Christophe MIMEUR Virginie AUGEREAU
C1161	QLIO	Nadjia TOUATI Hina TITOUAH
C1162	GB	Didier AREIAS Patrick Di MARTINO
C1163	GC-CD	Delphine POULAIN Valérie MIGNOT
C1164	GEII Neuville	Fakhreddine GHAFARI Guillaume BONNISSENT
C1165	TC Sarcelles	Aida MIMOUNI Céline PROVOST
C1166	GEII Sarcelles	Youssef HARIB Sofiane BOUCENNA
C1167	MMI	Annadouré ROCH Vincent GRUYER
C1168	TC Cergy	Valérie GRAND-CHAVIN Isabelle MARCON
C1169	MT2E	Lahoucine ID-KHAJINE

Article 3

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N° 2023-25 et prend effet à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 4

Le directeur générale des services, l'agent comptable de l'établissement et la responsable administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy-Pontoise, le 10 juillet 2024

Le Directeur de l'IUT

George WARDEH